Unité 19

élaborer UN cadre d’inventaire en l’absence de modèle préexistant

Publié en 2016 par l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture

7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France

© UNESCO 2016



Œuvre publiée en libre accès sous la licence Attribution-ShareAlike 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO) (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/>). Les utilisateurs du contenu de la présente publication acceptent les termes d’utilisation de l’Archive ouverte de libre accès UNESCO ([www.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr](http://www.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr)).

Les images dans cette publication ne sont pas couvertes par la licence CC-BY-SA et ne peuvent en aucune façon être commercialisées ou reproduites sans l’autorisation expresse des détenteurs des droits de reproduction.

Titre original : Developing an inventory framework where no system exists

Publié en 2016 par l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture

Les désignations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n’impliquent de la part de l’UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les idées et les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l’UNESCO et n’engagent en aucune façon l’Organisation.

Plan de cours

**Durée :**

2 heures 30

**Objectif(s) :**

Développer la capacité des participants à élaborer un ensemble de questions qui leur permettront d’identifier et de définir des éléments du PCI à des fins d’inventaire, puis à structurer cet ensemble de questions sous la forme d’un cadre type d’inventaire.

**Description :**

Cette unité aborde les connaissances et compétences nécessaires afin d’élaborer un cadre d’inventaire. Au cours de cette formation, les participants sont amenés à établir une comparaison entre les formes traditionnelles d’inventaire du PCI et les inventaires adoptant l’approche communautaire, à définir le lien entre inventaire et sauvegarde du PCI, et à proposer et hiérarchiser les indicateurs nécessaires à l’identification et à la définition des éléments du PCI. Il est demandé aux participants d’élaborer de façon collective un ensemble de questions qui orienteront le processus d’inventaire. Celles-ci font l’objet d’une discussion au regard des cadres d’inventaire existants. Le facilitateur lance une réflexion sur les questions d’éthique, de consentement libre, préalable et éclairé et d’organisation des données. Ces questions ne font toutefois pas l’objet d’un débat approfondi à ce stade de l’atelier car elles sont le sujet d’autres unités.

*Proposition de déroulement:*

* Le facilitateur choisit un ou plusieurs éléments. Les participants sont invités à soumettre des questions qui peuvent être posées afin de recueillir des informations sur l’(les) élément(s) à des fins d’inventaire.
* Le facilitateur distribue l’imprimé de l’Unité 19 et présente un cadre type.
* Le facilitateur passe en revue les questions une par une avec les participants afin de décider dans quelle section du cadre type elles peuvent être insérées.
* Enfin, le facilitateur engage et anime une discussion sur la collecte et le traitement des données.

**DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE :**

* Imprimé de l’Unité 19 : Cadre type pour l’organisation des informations sur des éléments du patrimoine culturel immatériel.

Remarques et suggestions

Cette unité est une composante essentielle de l’atelier consacré à l’inventaire à participation communautaire. Elle est conçue afin d’initier un processus de réflexion sur le choix le plus pertinent de questions à poser et de méthodologies et de techniques à mettre en œuvre dans le cadre d’un inventaire à participation communautaire du PCI, sur la base de ce que les participants savent déjà et en lien avec les domaines concrets, les éléments et les contextes du PCI qui les préoccupent.

Le facilitateur devra souligner qu’il revient à chaque État de décider de la façon dont il souhaite établir son inventaire. En effet, les États parties sont libres de concevoir leur propre inventaire et donc d’élaborer leur propre questionnaire d’inventaire, ils sont même encouragés à le faire. Le cadre type n’est destiné qu’à leur présenter quelques suggestions qui sont le reflet des catégories de données que l’on peut typiquement observer dans de nombreux inventaires et qui peuvent être adaptées aux besoins particuliers de chaque État ou de chaque institution en charge de réaliser un inventaire. Si l’atelier est organisé à l’occasion d’un exercice concret d’inventaire, on pourra s’y référer afin d’élaborer le cadre d’inventaire nécessaire.

Cette unité sera suivie par un aperçu des méthodes et des techniques. Les techniques seront abordées plus en détail dans les unités à venir.

Cette unité peut être axée sur la pratique de terrain, abordée dans l’Unité 31, et sur ses buts spécifiques (p. ex. développer ou se concentrer sur certains aspects du cadre d’inventaire, ou être utilisée comme un outil permettant de mieux identifier les techniques adaptées à une collecte de données dans le cadre d’un suivi d’inventaire). L’unité peut être envisagée également comme un outil de référence que les participants pourront utiliser lors de futurs exercices d’inventaires de plus grande envergure.

Enfin, le facilitateur qui aidera les participants à élaborer le cadre d’inventaire devra prendre en considération les aspects suivants : les connaissances et l’expérience des participants à l’atelier dans le domaine du PCI ; le niveau de participation des communautés lors des exercices d’inventaire passés et en cours ; le niveau actuel d’intérêt des communautés pour la réalisation d’un inventaire à participation communautaire destiné à sauvegarder leur PCI, ainsi que leur niveau de consentement, leurs attentes et les raisons qui les guident dans cette démarche.

Unité 19

Élaboration d’un cadre d’inventaire dans un contexte où aucun système n’est en place

EXPOSÉ du facilitateur

#### Introduction

Le patrimoine culturel immatériel existe dans les communautés depuis des temps immémoriaux. Toutefois, l’adoption de termes techniques tels que « PCI » pour catégoriser le patrimoine immatériel conduit parfois à reléguer les anciennes versions dans l’oubli. Il en va de même des opérations d’inventaire. Bien que les institutions, les communautés, voire les individus aient sauvegardé d’une certaine manière leur patrimoine immatériel, il est courant d’entendre des participants aux ateliers dire qu’il n’existe aucun cadre d’inventaire dans leur pays. C’est surtout qu’ils ne font pas le rapprochement entre les efforts déjà accomplis et la notion d’« inventaire » du patrimoine culturel immatériel. Aussi est-il impératif pour le facilitateur de montrer des exemples susceptibles de constituer « une ancienne version » ou forme d’inventaire. Cela touche en particulier les gens qui travaillent dans les musées nationaux, les centres culturels, les bibliothèques locales et autres qui, pour la plupart, sont engagés depuis très longtemps dans des activités ethnographiques au sein des communautés. Il faut que là où elles existent, ces formes de documentation soient reconnues et appréciées comme des composantes de l’ensemble du processus. L’existence d’une ancienne forme d’inventaire peut renforcer la motivation des intervenants (surtout ceux de l’institution chargée de la mise en œuvre) à faire avancer le projet, en sachant qu’ils s’appuient sur un cadre existant.

Il est important d’encourager les participants à utiliser les conditions locales pour parfaire leur compréhension d’un cadre ou d’une forme d’inventaire. Le facilitateur devra donc s’efforcer de retenir un des éléments qu’ils auront trouvé intéressant pendant les discussions sur les domaines ou les mesures de sauvegarde, ou encore d’en choisir un qui pourrait faire l’objet du prochain stage (un dont la majorité des participants ont entendu parler mais qu’ils ne connaissent pas forcément très bien) ou, si l’atelier marque le début d’un projet d’inventaire concret, un élément susceptible d’entrer dans cet exercice spécifique. L’élément doit être assez complexe pour éveiller la curiosité des participants et les amener à se poser un certain nombre de questions sans trop entrer immédiatement dans le détail. Mieux vaut aussi éviter pour cet exercice des éléments empreints de fortes connotations de classe, de caste ou de clan, ou encore ceux dont la pratique a été ou continue d’être soumise à une stigmatisation sociale ou à une restriction gouvernementale. Le moment d’étudier les problèmes difficiles que posent le tabou, la stigmatisation et le stéréotype viendra plus tard ; le but de cet exercice est plutôt de stimuler et d’orienter la curiosité des participants en leur permettant d’approfondir les connaissances essentielles à la réalisation de l’inventaire d’un élément du PCI avec les communautés concernées pour leur bien-être et celui des générations futures.

Comme indiqué dans l’unité 6, Identification et inventaire, l’article 12 de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel[[1]](#footnote-1) impose aux États parties de dresser un ou plusieurs inventaires du PCI présent sur leur territoire. La démarche d’inventaire implique la collecte et la présentation systématique d’informations sur les éléments du PCI. Les États parties peuvent organiser des inventaires du PCI de la manière qui leur semble la plus appropriée. Ces documents doivent être exhaustifs et régulièrement tenus à jour. L’inclusion d’informations sur un élément spécifique dans un inventaire du PCI doit être précédée de l’identification et de la définition des éléments du PCI en étroite concertation avec les communautés, les groupes concernés et, le cas échéant, avec les ONG pertinentes.

Cette unité doit servir de tremplin pour l’**identification** et la **définition** d’éléments du PCI qui seront suivies de leur **collecte** et de leur **présentation**. (L’unité 23 porte sur une discussion des méthodes et techniques pertinentes pour la collecte d’éléments du PCI.)

On ne saurait trop insister sur le fait que la Convention exige de faire l’inventaire pour contribuer à la sauvegarde, ce qui sous-entend qu’il convient d’apprécier et d’indiquer l’état de viabilité des éléments répertoriés. L’inventaire peut aussi contribuer à la sensibilisation, l’un des premiers objectifs de la Convention. L’établissement d’un inventaire restera toujours un travail inachevé car la nature du PCI est dynamique avec des éléments constamment recréés par les communautés qui les pratiquent (Article 12.1 de la Convention).

Un inventaire peut être diffusé sous forme de liste imprimée, de base de données multimédia ou d’un autre type de publication. À la demande des communautés concernées et conformément aux droits de l’homme, l’accès à certains types d’informations est parfois restreint.

#### Étape 1

Caractéristiques d’un élément : que voulons-nous savoir ?

Demandez aux participants d’imaginer des questions pour obtenir des informations sur l’élément.

S’ils n’arrivent pas à en trouver, des questions indicatives comme celles qui suivent peuvent tenir lieu de catalyseur. Cependant, il est préférable de laisser les participants rédiger leurs propres questions que le facilitateur conservera, pour un usage ultérieur, dans le format de l’UNESCO fourni à la fin de cet exercice.

Une autre façon de procéder quand les participants sont bloqués, c’est de leur demander de passer à un autre élément qui attire leur curiosité.

Le principal défi pour le facilitateur est d’éviter d’influencer les participants au sujet des facteurs sur lesquels se concentrer tout en les encourageant à relire les concepts clés de la Convention (PCI, sauvegarde, transmission et recréation). Sa tâche consiste davantage à favoriser les échanges de manière à ce que ce soient les participants eux-mêmes qui fournissent les indicateurs pour l’inventaire. Recouper des questions à partir de plusieurs éléments, au lieu de se concentrer sur un seul d’entre eux, pour leur donner une portée plus générale est admis.

Au cours de cette étape, le facilitateur peut inviter les participants à commencer à réfléchir à la façon de respecter les exigences éthiques et le consentement communautaire dans le processus d’inventaire (si ce n’est déjà fait). Brièvement évoqués dans l’unité 7, ces aspects sont approfondis dans les unités 21 et 22. En outre, les participants vont peut-être aussi vouloir poser les premières questions sur le traitement des données (et la création d’un moyen de stockage) après une nouvelle collecte. Ce point est analysé plus à fond dans l’unité 23, qui donne un aperçu des techniques et méthodes de production de l’information, et dans l’unité 33, qui traite de la manière d’organiser l’information. Le facilitateur reviendra à différentes reprises sur le cadre d’inventaire, notamment dans le contexte du stage ou du travail de terrain initial (dans le cas d’un exercice d’inventaire).

*Observation clé :* quand les participants n’arrivent pas à trouver de questions, c’est souvent à cause du peu d’intérêt que représente l’élément pour diverses raisons. Il est conseillé d’avoir un choix d’éléments pour que presque tous les participants puissent intervenir.

Questions à poser si les participants sont bloqués :

* (Quel est le nom de l’élément ?) Nommez l’élément.
* Quelle est la position géographique de l’élément ?
* Quelle est l’origine supposée de l’élément ?
* À qui demanderiez-vous des informations à son sujet ?
* Est-il pratiqué ? Si oui, qui en sont les gardiens ?
* Est-il très connu ou peu connu ?
* Comment apprennent les praticiens ? Comment enseignent-ils ?
* Quelles sont éventuellement les menaces qui pèsent sur la pratique de l’élément ou sa transmission continue ?
* Nécessite-t-il des matières premières, des objets fabriqués ou des instruments, ou un lieu spécial pour sa pratique ?
* Peut-il être présenté à n’importe quel moment ou uniquement à un moment précis ?
* Quelles autres traditions y sont associées ?
* Quelles sont les mesures prises, le cas échéant, face aux menaces en cours ou prévisibles pesant sur la pratique et la transmission permanentes de l’élément ?
* Dans quelle mesure l’accès est-il public et jusqu’à quel point est-il restreint ?

Le facilitateur doit avoir un assistant qui utilisera un ordinateur avec vidéoprojecteur LCD ou un tableau. Mais l’assistant n’est pas obligé de retranscrire les questions intégralement. La plupart du temps, le facilitateur va d’abord les paraphraser ou les reformuler de façon plus générale ou ouverte avant leur transcription. Par exemple, si un participant suggère la question fermée (réponse par oui ou non) : « Les femmes sont-elles admises à pratiquer XXX ? », le facilitateur peut la reformuler en ces termes : « Qui est autorisé à pratiquer XXX (les femmes, les hommes, les personnes âgées, les jeunes, etc.) ? » Si un participant propose : « Pouvez-vous faire XXX à la saison des pluies ? », le facilitateur peut formuler la question autrement : « Y a-t-il une ou plusieurs saisons où vous pouvez faire XXX ? » De même, les questions peuvent souvent être généralisées au lieu de se référer uniquement à l’élément au cœur du débat. Le facilitateur évitera de poser des questions ou d’anticiper les réponses, mais il peut faire évoluer les questions vers la formulation en termes généraux adéquate.

Le facilitateur sollicitera des questions sur le même élément ou sur un deuxième ou un troisième élément pendant 45 à 60 minutes. Peu importe l’ordre dans lequel elles arrivent, de même qu’elles sont transcrites sans catégorisation. Les questions suivantes sur un sujet semblable peuvent être regroupées, si possible, ou reliées entre elles par des lignes ou des flèches. Après avoir recueilli 20 à 30 questions générales ouvertes, la discussion peut passer à l’étape 2 (ci-après).

|  |
| --- |
| Exemple 1 : résultats de l’étape 1  Questions posées par les participants à un atelier d’inventaire participatif sur l’espace de la culture des gongs, à Dak Nong, Viet Nam, en août 2007.   * Y a-t-il des ensembles de gongs dans votre village ? Combien ? * Dans votre village, faut-il jouer du gong au moment de consommer le vin de riz ? * Quelles sont les anciennes mélodies du gong ? Combien de mélodies votre communauté sait-elle jouer ? * Quand des gongs sont fêlés, y a-t-il un rituel ? Comment traite-t-on les gongs fêlés ? * Est-ce que votre famille vénère encore le dieu/saint-esprit du gong ? * Qui n’a pas le droit de jouer du gong ? * Qui peut enseigner aux autres à jouer du gong ? À quel âge ? * Qui dirigera les bénédictions pendant la fête où l’on jouera du gong ? * Votre famille et vos enfants veulent-ils garder des gongs chez vous ? * Qui sont les maîtres qui jouent encore du gong dans votre communauté ? * Combien d’ensembles de gongs jouent pendant une fête ? * Comment faut-il entreposer les gongs ? Comment protéger les gongs contre les dégradations et le désaccordage ? * Est-ce qu’on joue du gong avec d’autres instruments ? * Où avez-vous commencé à apprendre à jouer du gong ? À quel âge ? * Quelles sont les règles pour utiliser de nouveaux gongs ? Y a-t-il des rites ? |

#### Étape 2

Le facilitateur distribue maintenant le modèle de cadre d’inventaire (Imprimé Unité 19). Ce sujet a déjà été longuement étudié dans l’Unité 6, cependant, étant donné son importance, le facilitateur souhaite peut-être revoir les informations suivantes en fonction du groupe de participants concerné. Ce cadre présente les catégories d’informations qui font généralement partie d’un inventaire. *Le facilitateur doit préciser qu’il appartient à chaque État de décider de la manière dont il souhaite conduire son inventaire*. En fait, les États parties sont libres et encouragés à concevoir leurs propres inventaires et à élaborer leurs propres questionnaires ; le cadre offre simplement quelques suggestions qui reflètent les catégories de données qu’on retrouve dans la plupart des inventaires et qui sont adaptables aux besoins inhérents à chaque État ou institution chargé de cette tâche.

Après avoir présenté le cadre type, ses objectifs et ses limites, le facilitateur reprend tour à tour les questions formulées par les participants à qui il demande l’endroit où les placer dans le cadre approprié. S’il utilise un ordinateur et un projecteur, il peut avoir préparé un tableau (voir exemple 2) en inscrivant les catégories du cadre dans la colonne de gauche. Chaque question est ensuite classée dans la catégorie la plus appropriée. Si le facilitateur a un tableau blanc, il va examiner les questions tour à tour puis indiquer en marge le numéro du cadre correspondant. Une fois toutes les questions classées dans la bonne catégorie, il revient en haut du document en demandant aux participants de proposer de nouvelles questions pour chaque catégorie du cadre type.

À la fin de l’exercice, les participants auront élaboré leur propre instrument permettant d’inventorier le ou les éléments ou le ou les domaines particuliers ayant servi de thème central. Si les questions sont formulées en termes généraux, elles sont faciles à adapter à beaucoup d’autres éléments et domaines, à partir du moment où les participants comprennent la relation entre les catégories d’informations élémentaires du cadre type et le genre de questions spécifiques nécessaires pour obtenir ces informations.

Enfin, il doit y avoir une discussion sur les méthodes de collecte et de traitement des données. Ce sujet est abordé dans les unités suivantes (Unités 23 et 28), mais il est d’une importance particulière si aucun système de stockage n’a encore été créé pour l’enregistrement des données. Si un tel système n’existe pas, ces informations vont rester dans la communauté sans obligatoirement alimenter de plus vastes processus.

Exemple 2 : résultats de l’étape 2

Cadre d’inventaire d’éléments du patrimoine culturel immatériel avec de nouvelles questions formulées par les membres de l’atelier sur « l’inventaire participatif de la culture des gongs de la province de Dak Nong, Viet Nam », en août 2007.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Cadre type** | **Questions élaborées à Dak Nong** |
| **1.** | **Identification de l’élément/du patrimoine** | |
| 1.1 | Nom de l’élément du PCI tel qu’il est employé par la communauté concernée | * Comment vos villageois appellent-ils l’élément/le patrimoine ? Porte-t-il un autre nom ? * Comment les habitants des autres régions appellent-ils l’élément ? |
| 1.2. | Titre court, informatif de l’élément du PCI (avec indication du ou des domaines concernés) du PCI) |  |
| 1.3. | Communauté(s) concernée(s) | * À quel groupe ethnique appartenez-vous ? Dans quelle région ? * À quels autres groupes ethniques êtes-vous apparentés ? * Y a-t-il d’autres communautés qui utilisent le même élément que vous ? |
| 1.4. | Emplacement(s) physique(s)/fréquence de la répartition de la pratique de l’élément du PCI | * Quelle est la portée de cet élément ? * Quand sont utilisés les gongs ? À quelle occasion ? * Avec quelle fréquence en jouez-vous ? Pourquoi ? * Quelles sont les fêtes où vous jouez le plus du gong ? * Combien d’ensembles de gongs jouent pendant une fête ? * Quand n’y a-t-il pas de gong ? |
| 1.5. | Description succincte de l’élément du PCI |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Cadre type** | **Questions élaborées à Dak Nong** |
| **2.** | **Caractéristiques de l’élément** |  |
| 2.1. | Praticien(s)/interprète(s) – nom(s), âge, sexe, statut social et/ou catégorie professionnelle, etc. | * Qui sont les grands maîtres qui pratiquent encore le gong dans votre communauté ? * Dans votre communauté, qui sont les meilleurs instrumentistes du gong ? * Qui est le premier propriétaire de l’ensemble de gongs ? * Qui vous a appris à jouer du gong ? * Qui n’a pas le droit de jouer du gong ? * Qui peut jouer du gong et pratiquer d’autres instruments de musique ? Pouvez-vous nommer quelques-uns de ces instruments ? |
| 2.2. | Autres membres de la communauté qui sont moins directement impliqués mais qui contribuent à la pratique de l’élément du PCI ou facilitent sa pratique ou sa transmission (préparation de la scène, costumes, formation, supervision) | * Qui lancer les bénédictions pendant la fête où on entendra jouer du gong ? * À qui est transmis l’art du gong ? * Qui amène la nourriture lors de la cérémonie où l’on joue du gong ? * Qui va faire la cuisine ? * Y a-t-il des gens dans votre village qui savent accorder les gongs ? * Qui participera aux spectacles de danse et qui utilisera d’autres instruments de musique pendant les festivités où l’on entendra jouer du gong ? |
| 2.3. | Langue(s) ou registre(s) de langue utilisé(s) | * Quelle est la langue usitée dans les prières ou les bénédictions ? * Y a-t-il des mots/expressions spécifiques usités dans les prières ou les bénédictions ? |
| 2.4. | Éléments matériels ‒ instruments, vêtements ou lieu(x) spécifique(s), objets rituels (le cas échéant) ‒ associés à la pratique ou à la transmission de l’élément du PCI | * À quand remonte la creation de l’ensemble des gongs ? * Quelles sont les valeurs anciennes de l’ensemble de gongs ? * Combien de générations ont utilisé cet ensemble de gongs ? Comment vos ancêtres ont-ils fait l’acquisition de l’ensemble de gongs ? * Quels sont les gongs qui subsistent encore ? Quels types ? Nom de chaque type ? Significations et méthodes pour jouer de chaque type de gong ? Quel matériel ? * Quels sont les costumes/accessoires/bijoux qui accompagnent chaque spectacle ? * Où jouez-vous du gong ? * Jouez-vous du gong avec d’autres instruments ? * Comment est-ce qu’on joue du gong ? Avec quel accessoire ? * Où sont rangés/conservés les gongs ? * Y a-t-il des objets/matériels qui ne sont pas posés près des gongs ? * Comment sont entreposés les gongs ? Comment protéger les gongs contre les dégradations et le désaccordage ? |
|  | **Cadre type** | **Questions élaborées à Dak Nong** |
| 2.5. | Autres éléments immatériels (le cas échéant) associés à la pratique ou à la transmission de l’élément du PCI | * Quelles sont les anciennes mélodies du gong ? Combien sait en jouer votre communauté ? * Y a-t-il d’autres danses ou formes de musique qui y sont associées ? * Comment les mélodies du gong servent-elles les fêtes et les cérémonies religieuses ? * Quelle est l’origine de chaque mélodie du gong ? * Quelles sont les prières ou les bénédictions accompagnées au gong ? * Y a-t-il des tabous liés à l’utilisation du gong ? Quand n’y a-t-il pas de gong ? * Quelles sont les règles à appliquer quand vous utilisez de nouveaux gongs ? Y a-t-il des rituels particuliers ? * Pour un gong fêlé, y a-t-il un rituel à suivre ? Comment sont traités les gongs fêlés ? * Pour l’achat de nouveaux gongs, y a-t-il des bénédictions ou des rites particuliers ? * Y a-t-il des tabous liés à la pratique du gong ? Y a-t-il des jours où l’on ne doit pas jouer du gong ? * Pourquoi les gongs sont-ils enterrés avec les défunts ? |
| 2.6. | Pratiques coutumières (le cas échéant) régissant l’accès à l’élément du PCI ou à certains de ses aspects | * Y a-t-il des facteurs de la culture des gongs qui ne sont pas transmos à la nouvelle generation ? * Y a-t-il un facteur de la culture des gongs qui se transmet uniquement dans des conditions particulières ? * Y a-t-il quelqu’un qui n’est pas autorisé à apprendre à jouer du gong ? * Quand ne se fait pas l’enseignement/l’apprentissage du gong ? |
| 2.7. | Modes de transmission aux autres membres de la communauté | * Qui peut apprendre aux autres à jouer du gong ? À quel âge ? * Qui peut apprendre à jouer du gong ? À quel âge peuvent-ils commencer ? * Où peut-on enseigner à jouer du gong ? Et comment ? * Où avez-vous d’abord appris à jouer du gong ? À quel âge ? * Comment avez-vous appris à jouer du gong ? * Comment enseignez-vous à vos enfants à jouer du gong ? * Quelle est la forme de transmission la plus facile ? * Les apprenants ont-ils à payer/donner quelque chose en échange de l’apprentissage du gong ? |
| 2.8. | Organisations pertinentes (organisations communautaires, ONG, autres, le cas échéant) | * Quelles sont les activités organisées dans la maison commune ? * Quelle(s) activités/approche(s) pratique le service culturel local pour préserver la culture des gongs ? * Quelles sont les fonctions du chef du village ? |
|  | **Cadre type** | **Questions élaborées à Dak Nong** |
| **3.** | **État de l’élément : viabilité** |  |
| 3.1. | Menaces éventuelles sur la pratique permanente de l’élément du PCI dans la (les) communauté(s) visée(s) | * Les habitants de votre village jouent-ils encore du gong ? Pourquoi ? * Votre famille et vos enfants veulent-ils garder des gongs chez vous ? * Votre famille vénère-t-elle encore le dieu/saint-esprit du gong ? * Pourquoi votre famille ne participe-t-elle pas à la fête des gongs dans la communauté ? * Y a-t-il des gens qui vendent des gongs dans votre village ? * Y a-t-il d’anciennes traditions qui sont/ne sont pas pratiquées dans la communauté ? * Quels rites attachés à la culture des gongs ont disparu ? Pourquoi ? * En quoi le nouveau modèle socio-économique a-t-il une incidence sur la vie de la culture des gongs ? * Comment votre nouvelle vie affecte-t-elle la pratique de la culture des gongs ? * La maison commune est-elle faite pour la pratique du gong ? |
| 3.2. | Menaces éventuelles pesant sur la transmission permanente de l’élément du PCI dans la (les) communauté(s) visée(s) | * Les enfants du village aiment-ils apprendre à jouer du gong ? Pourquoi ? * Y a-t-il une mesure/réglementation gouvernementale qui affecte l’enseignement/l’apprentissage/la pratique du gong ? * La religion a-t-elle des effets préjudiciables sur la culture des gongs ? * Quelles sont les activités récréatives qu’aiment pratiquer les jeunes du village plutôt que d’apprendre à faire du gong ? * Y a-t-il des habitants de votre village qui ont les connaissances et le savoir-faire pour apprendre aux autres à jouer du gong ? |
| 3.3. | Menaces pesant sur un accès durable aux ressources et aux éléments matériels (le cas échéant) associés à l’élément du PCI | * Y a-t-il des ensembles de gongs dans votre village ? Combien d’ensembles ? * Y a-t-il un espace/lieu dans votre village consacré à la pratique du gong ? * Y a-t-il des ressources naturelles qui servent à la pratique du gong ? * Quelles sont les ressources financières disponibles pour organiser la pratique du gong ? |
| 3.4. | Viabilité des autres éléments du patrimoine immatériel (le cas échéant) associés à l’élément du PCI | * Y a-t-il des facteurs qui affectent indirectement la culture des gongs ? * Dans votre village, devez-vous jouer du gong au moment de consommer le vin de riz ? * Les habitants de votre village jouent-ils du gong dans le nouveau cadre social de la communauté ? |
|  | **Cadre type** | **Questions élaborées à Dak Nong** |
| 3.5. | Mesures de sauvegarde ou autres (le cas échéant) adoptées pour contenir ces menaces et encourager la pratique et la transmission de l’élément du PCI à l’avenir | * Votre communauté a-t-elle pris des mesures pour sauvegarder la culture des gongs ? * Les autorités locales ont-elles pris des mesures pour sauvegarder la culture des gongs ? |
| **4.** | **Restrictions et autorisations concernant les données** |  |
| 4.1. | Consentement et participation de la (des) communauté(s) concernée(s) à la collecte des données |  |
| 4.2. | Restrictions, le cas échéant, à l’utilisation ou à l’accès aux données collectées |  |
| 4.3. | Personne(s) ressource(s) : nom et statut ou affiliation |  |
| 4.4. | Date et lieu de recueil des données |  |
| **5.** | **References concerning the ICH element (if any)** | |
| 5.1. | Littérature (le cas échéant) |  |
| 5.2. | Matériel audiovisuel, enregistrements, etc. conservés dans des archives, musées et collections privées (le cas échéant) |  |
| 5.3. | Matériel documentaire et objets conservés dans des centres d’archives, musées et collections privées (le cas échéant) |  |
| **6.** | **Données d’inventaire** |  |
| 6.1. | Personne(s) qui a(ont) compilé l’entrée de l’inventaire |  |
| 6.2. |  |  |
| 6.3. |  |  |

Remarque à l’intention du facilitateur :

Le facilitateur peut travailler avec des participants qui comprennent le contexte culturel local et éprouvent une certaine nostalgie ou sont émotionnellement attachés à des éléments spécifiques. Il est possible que cela nuise à leurs capacités de recherche/documentation. Ils peuvent poser, parfois inconsciemment, des questions sur leurs propres besoins plutôt que sur ceux de l’inventaire. C’est pourquoi le facilitateur doit les encourager à se mettre dans la situation de quelqu’un qui ignore tout de la culture et s’efforce donc de poser des questions assez neutres.

En revanche, lorsque les participants à l’atelier proviennent de services gouvernementaux et/ou de collectivités locales, le présentateur se doit de réserver une place aux communautés locales afin de les laisser « raconter leur histoire » par le biais de l’inventaire. Les questions posées doivent donc permettre aux membres des communautés locales de faire ressortir tous les aspects d’un élément susceptible de figurer à l’inventaire.

D’autres observations issues d’ateliers précédents sur le thème de l’inventaire du patrimoine culturel immatériel montrent également que certaines communautés retirent un sentiment d’autonomisation des objectifs du projet. Il arrive parfois que des participants veuillent se servir de l’atelier à titre personnel comme d’un tremplin pour faire passer leurs idées sur la restauration d’une forme singulière du PCI qui, selon eux, est ignorée ou négligée par l’État mais qui a le pouvoir de renforcer l’identité culturelle d’une communauté particulière. Des communautés ayant connu l’oppression ou la discrimination auront tendance à exprimer des convictions plus fortes que celles qui ont toujours joui du respect intégral de leurs pratiques et de leur patrimoine culturel.

Ces questions sont couramment soulevées dans les ateliers. Il est donc important que le facilitateur mesure le degré d’attention à leur accorder (il s’agit souvent de questions politiquement sensibles) et veille à ce que l’atelier ne s’écarte pas de sa mission ― en tirant parti de l’expérience acquise pour apprendre à gérer le processus d’inventaire. Une méthode consiste à demander aux participants d’établir le rapport entre les questions et le sujet traité en présentant les composantes d’un inventaire. Il est bon de rappeler également que l’atelier est fait pour enseigner à diverses communautés des méthodologies qu’elles seront en mesure d’utiliser à l’avenir pour inventorier les éléments autour du patrimoine qui les concerne.

Il faudra prendre en compte plusieurs questions (auxquelles il n’est pas toujours facile de répondre) concernant l’organisation et la gestion d’inventaire dans un pays donné. Les questions suivantes ont été proposées dans l’unité 6 (Imprimé), mais le facilitateur peut souhaiter les renouveler ici.

* Y aura-t-il un ou plusieurs inventaires ?
* Si on envisage plus d’un inventaire, quel sera le lien entre les différents inventaires ?
* Comment les inventaires seront-ils mis en place : par entité administrative, communauté, domaine ou selon d’autres critères ? S’il y a plus d’un inventaire, la structure sera-t-elle toujours la même ?
* Comment l’exercice d’inventaire et sa dernière mise à jour seront-ils financés ?
* Qui élaborera le(s) questionnaire(s) pour le ou les inventaires ? (Un modèle de questionnaire est présenté ci-après.)
* Quelles seront les informations recueillies sur les éléments à inventorier ?
* Quelle sera la définition du PCI employée ?
* Quel sera le système de domaines ou de catégories utilisé ?
* L’exercice d’inventaire est-il censé être exhaustif ?
* Qui facilitera la collecte et la production d’informations ?
* Comment les communautés et/ou les groupes pertinents seront-ils identifiés ?
* Comment les communautés visées seront-elles informées et participeront-elles à la collecte de données ?
* De quelle manière les organisations non gouvernementales et les instances pertinentes prendront-elles part à l’exercice, le cas échéant ?
* Qui va contrôler l’enregistrement des données à l’inventaire ?
* Qui va gérer et contrôler l’accès à l’information ?
* Comment seront gérées les informations sensibles afin de garantir le respect des restrictions coutumières concernant l’accès ?
* Comment seront traités les éléments partagés entre plusieurs communautés ?
* Comment seront traités les éléments qui se trouvent aussi en dehors du pays ?
* Comment seront publiés ou diffusés les inventaires ?
* Comment seront effectuées les modifications et organisées les mises à jour ?

1. . Appelé en abrégé, la Convention du patrimoine culturel immatériel ou la Convention de 2003 et, dans le cadre de cette unité, tout simplement, la Convention. [↑](#footnote-ref-1)